

ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE -  
25 MARS 2025

# 2024

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

# TOUT SE JOUE DANS LA RENCONTRE



**ALBAN BRUNEAU,**  
président d'AMARIS,  
maire de  
Gonfreville-l'Orcher,  
vice-président de la  
communauté urbaine  
du Havre

**AMARIS** investit, depuis 2022, la thématique des pollutions industrielles avec un objectif : être en capacité de vous accompagner dans la gestion de toutes les conséquences liées à la présence d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE industrielles) sur vos territoires.

Après une phase exploratoire au cours de laquelle nous avons pris connaissance des difficultés que vous rencontrez, nous nous sommes engagés dans un travail en réseau qui a abouti à l'intégration de ce sujet dans nos missions et statuts.

En 2024, tout en maintenant nos activités sur nos sujets habituels, comme vous le verrez dans ce rapport d'activité, nous sommes rentrés dans une phase plus active sur la thématique des pollutions. Nous avons initié des échanges avec les autres parties prenantes. Nous avons également défendu l'idée que les risques chroniques devaient être abordés lors des Rendez-vous Majeurs, l'événement dédié aux risques industriels que nous pilotons avec le ministère de la Transition écologique et la direction générale de la prévention des risques.

Nous avons officialisé l'évolution de notre association au cours de cette rencontre nationale. Cela peut paraître symbolique mais nous souhaitons confirmer qu'AMARIS est légitime, sur ce sujet très sensible et complexe, en tant que représentant de collectivités qui recherchent des pistes d'amélioration à proposer aux populations ou pour assumer leurs responsabilités.

Lors des Rendez-vous Majeurs, AMARIS a permis une confrontation sereine de points de vue pourtant divergents. Nous avons également amené les parties prenantes à proposer des pistes pour l'avenir. Nous avons démontré que les risques accidentels et chroniques requièrent les mêmes conditions, à savoir du dialogue et du travail collectif. Car tout se joue, en effet, dans la rencontre des acteurs concernés : cela nous le savons et nous défendons cette idée depuis la création de l'association.

# SOMMAIRE

## **VIE DE L'ASSOCIATION**

p. 04 - Gouvernance et instances

p. 07 - Évolution des statuts

p. 10 - Au services de ses adhérents

p. 14 - Partenariats et collaborations

p. 17 - Communication et rencontres

p. 20 - Activités institutionnelles et positions

## **NOS ACTIVITÉS THÈME PAR THÈME**

p. 27 - Action phare : Les Rendez-vous Majeurs

p. 32 - Pollutions industrielles

p. 38 - Gestion de crise, maîtrise de l'urbanisation et culture des risques

Lexique

# GOUVERNANCE & INSTANCES

Les administrateurs et administratrices représentent AMARIS dans de nombreuses instances nationales et viennent appuyer le travail de l'équipe. Ils vous défendent sur les sujets les plus impactants pour les territoires accueillant des activités industrielles.

# INSTANCES

## LE BUREAU

Il est réuni en amont du conseil d'administration ou ponctuellement pour débattre de points particuliers.

### Les membres du bureau

Président - Alban BRUNEAU

Secrétaire - Judith LABORIEUX

Trésorière - Fabienne CASTEL

### Les vice-président.e.s

Pierre ATHANAZE, Charlotte GOUJON, Françoise ROSSIGNOL,  
Patrice SCHOEPFF

### Autres membres du bureau

Jean-Michel BUDYNEK, François CHOLLET, Gérard DUBOIS,  
Alexandre RUBIO

### Les membres du conseil d'administration

Pierre ATHANAZE, vice-président, Métropole de Lyon

Roger BERGOUGNOUX, conseiller communautaire, Caux Seine  
Agglo

Salah BOUCHAMA, adjoint au maire, Chasse-sur-Rhône

Yves BLEIN, conseiller métropolitain, Métropole de Lyon

Alban BRUNEAU, vice-président, Communauté urbaine du Havre

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est réuni trois fois par an. Son rôle est de fixer les orientations de l'association et d'assurer son fonctionnement. Les élus et l'équipe y présentent leurs travaux et projets en cours.

Jean-Michel BUDYNEK, adjoint au maire, Solaize

Fabienne CASTEL, conseillère communautaire, Dunkerque  
Grand Littoral

François CHOLLET, vice-président, Toulouse Métropole

Gérard DUBOIS, conseiller municipal, La Rochelle

Charlotte GOUJON, vice-présidente, Métropole Rouen  
Normandie

Judith LABORIEUX, conseillère communautaire, Communauté  
d'agglomération Centre de la Martinique

Muriel LAURENT, conseillère municipale, Feyzin

Françoise ROSSIGNOL, vice-présidente, Communauté urbaine  
d'Arras

Alexandre RUBIO, maire, Bassens

Patrice SCHOEPFF, conseiller municipal et métropolitain, Ville  
et Eurométropole de Strasbourg

Karim TERNATI, adjoint au maire, Grand Quevilly

# ORGANISATION

## PILOTAGE DES THÉMATIQUES DE TRAVAIL

Des membres du conseil d'administration pilotent des thématiques de travail :

- Maîtrise de l'urbanisation - Françoise ROSSIGNOL
- Pollutions et nuisances - Pierre ATHANAZE
- Dialogue avec les habitants - Patrice SCHOEPFF
- Alerte et gestion de crise - Karim TERNATI, Roger BERGOUGNOUX

## DES ÉLU(E)S VOUS REPRÉSENTENT ACTIVEMENT

Parce que les élus des territoires exposés sont les mieux placés pour défendre les intérêts des adhérents, ils vous représentent dans différentes instances nationales.

- AFPCNT (Association française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques) - Patrice SCHOEPFF
- CNPC (Conseil national de la protection civile) - Karim TERNATI
- CSPRT (Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques) - Jean-Michel BUDYNEK, Murielle LAURENT. L'association des maires de France (AMF) désigne les représentants des collectivités, sur la base d'une proposition d'AMARIS.
- ICSI (Institut pour une culture de la sécurité industrielle) - Conseil d'orientation et conseil d'administration - Salah BOUCHAMA, Karim TERNATI
- INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques) - Patrice SCHOEPFF
- ISPRT (Instance de suivi des PPRT) - Alban BRUNEAU

## L'ÉQUIPE

En 2024, l'association a renforcé son équipe en accueillant un salarié de la ville de Gonfreville-l'Orcher, par voie de mise à disposition. Durant toute l'année, Christian Chicot a assuré des missions d'appui sur la thématique de la gestion de crise et de relais auprès des acteurs de la région Normandie en vue de l'organisation des Rendez-vous Majeurs 2024.

### L'équipe d'AMARIS

- Gilles BROCARD, référent technique
- Christian CHICOT, appui technique (deux jours/semaine)
- Delphine FAVRE, déléguée générale
- Christelle SALAS, assistante administrative et financière (mi-temps)

# ÉVOLUTION DES STATUTS

En faisant le choix d'ouvrir nos missions sur la maîtrise des risques chroniques et des pollutions industrielles, notre association a marqué une nouvelle orientation qu'il était nécessaire d'officialiser dans nos statuts.

# LE RÉSEAU S'OUVRE

En 2021, après 10 années consacrées aux PPRT, les administrateurs de l'association ont souhaité ouvrir un travail exploratoire sur la prise en compte de toutes les conséquences générées par les activités industrielles notamment leur impact sur la santé et l'environnement. Trois années plus tard, cette thématique est devenue un axe fort de nos travaux et AMARIS a choisi de l'intégrer statutairement dans ses missions.

## RÉPONDRE AUX ATTENTES

Cette évolution des statuts n'est pas fortuite, mais s'inscrit dans un mouvement de fond pour l'association, amorcé depuis quelques années déjà.

En effet, c'est au séminaire de Fos en novembre 2021 que les administrateurs ont décidé d'investiguer la question des risques chroniques et des pollutions industrielles afin d'évaluer les difficultés rencontrées par les adhérents.

Très rapidement, il est apparu que de nombreuses questions émanaient des territoires. Elles concernaient de milieux parfois différents (eau, air, sols), des sites en activité ou ayant laissé des pollutions en héritage, des pressions citoyennes, etc.

## LA LÉGITIMITÉ D'AMARIS RECONNUE

Autant de questions parmi tant d'autres qu'AMARIS a proposé d'approfondir dans le programme *Collectivités et pollutions industrielles*, suivi de 2022 à 2024 par plus de 40 collectivités. L'objectif était de mieux comprendre ces sujets complexes

et également d'organiser collectivement la réflexion en construisant un réseau entre les collectivités concernées.

En pilotant le programme avec ses partenaires, AMARIS a montré sa légitimité à porter ce sujet difficile, et sa capacité à le traiter.

## LE RÉSEAU AMARIS S'OUVRE

Depuis 1990, l'association s'est consacrée exclusivement aux sites Seveso seuil haut et aux problématiques du transport de matières dangereuses.

Cette spécificité exclusive s'est révélée bloquante pour accueillir dans notre association des villes concernées par la gestion des pollutions industrielles historiques, telle que Montreuil, ou encore des collectivités concernées par des projets industriels ICPE hors Seveso. Un des enjeux de la modification des statuts a été de **permettre d'accueillir, au sein de notre association, une pluralité de collectivités** territoriales, sans que leur

adhésion soit conditionnée à la présence sur leur territoire d'un site Seveso.

## UN TRAVAIL CONCERTÉ

Pour mener à bien l'évolution des statuts, et recueillir l'adhésion de l'ensemble de nos membres, le processus a été organisé en trois étapes :

- Le conseil d'administration du 12 décembre 2023 a acté le principe d'une modification.
- le 20 février 2024, nos administrateurs ont travaillé ensemble sur le projet d'écriture des articles à modifier.
- Le 10 avril 2024 l'assemblée générale extraordinaire a adopté définitivement la modification des statuts de l'association.

# MODIFICATION DES STATUTS

AMARIS est désormais l'Association nationale des collectivités pour la maîtrise des pollutions et risques industriels. Explication *mot à mot* de ce qui a changé dans nos statuts.

## LE NOM DE L'ASSOCIATION

On ne change pas l'acronyme AMARIS, mais on a changé le nom de l'association qui est désormais l'association nationale des collectivités pour la maîtrise des pollutions et risques industriels.

## LA DÉSIGNATION DE NOS ADHÉRENTS

La désignation de nos adhérents est simplifiée et clarifiée sous le vocable « collectivités et leurs établissements territoriaux » qui ne ferme aucune porte.

## LE PÉRIMÈTRE D'ACTION DE L'ASSOCIATION

Le périmètre d'action de l'association est mieux décrit. AMARIS est fondée à travailler sur les risques technologiques, dont :

- les transports de matières dangereuses
- les risques liés à la présence d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE industrielles)
- les risques environnementaux et sanitaires liés aux pollutions industrielles.

## COMPLÉMENT SUR LES ORIGINES DES SUBVENTIONS

Pour être exhaustif sur les possibles financeurs susceptibles de verser une subvention à AMARIS, l'article VIII-2 a été complété.

## LES NOUVEAUX STATUTS

### Article 1

Il est fondé entre les différentes collectivités adhérentes et leurs établissements territoriaux : l'association nationale des collectivités pour la maîtrise des pollutions et risques industriels.

### Article 2

Cette association a pour but d'établir, entre les adhérents, une solidarité face aux risques technologiques majeurs (dont les transports et installations de matières dangereuses), aux risques liés à la présence d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE industrielles), aux risques environnementaux et sanitaires liés aux pollutions industrielles.

### Article 8

Les ressources de l'association comprennent :

VIII-2 : les subventions de l'Etat, des régions, des départements, de l'Union européenne, d'autres institutions, et toutes autres ressources autorisées par la loi.

## AU SERVICE DE SES ADHÉRENTS

AMARIS se donne pour mission d'être à l'écoute des problèmes vécus par ses adhérents et d'y répondre. Pour ce faire, l'association a développé des partenariats et sait mobiliser les compétences nécessaires pour faire émerger les solutions les plus pertinentes.

# ADHÉRENTS

AMARIS est un réseau de collectivités, d'élus et de techniciens qui travaillent en relations étroites afin de partager leurs connaissances techniques et expériences politiques. En 2024, nous avons accueilli les communes d'Arnage, d'Oullins-Pierre-Bénite, de Saint-Fons et de Vertolaye.

## COMMUNES

Arnage (72)  
Bantzenheim (68)  
Bassens (33)  
Berre-l'Étang (13)  
Boussens (31)  
Chalampé (68)  
Chasse-sur-Rhône (38)  
Château-Arnoux (04)  
Clamecy (58)  
Coltainville (28)  
Compans (77)  
Dainville (62)  
Feyzin (69)  
Frontignan-Lapeyrade (34)  
Genay (69)  
Gennes (25)  
Gonfreville-l'Orcher (76)  
Grandpuits-Bailly-Carrois (77)  
Grand Quevilly (76)  
La Rochelle (17)  
Le Pont de Claix (38)  
Lepinasse (31)

Mardyck (59)  
Mazingarbe (62)  
Mitry-Mory (77)  
Monestier de Clermont (38)  
Montoir-de-Bretagne (44)  
Morvillars (90)  
Oullins-Pierre-Bénite (69)  
Petit Couronne (76)  
Ribecourt Dreslincourt (60)  
Saint-Clair-du-Rhône (69)  
Saint-Fons (69)  
Salaise-sur-Sanne (38)  
Salindres (30)  
Sarralbe (57)  
Solaize (69)  
Tavaux (39)  
Thiant (59)  
Vertolaye (63)  
Village-Neuf (68)  
Vonges (21)  
Waziers (59)

## INTERCOMMUNALITÉS

Communauté urbaine d'Arras (62)  
Bordeaux Métropole (33)  
Brest Métropole (29)  
Caux Seine Agglo (76)  
Communauté d'agglomération de La Rochelle (17)  
Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique (97)  
Communauté d'agglomération La Porte-du-Hainaut-Wallers (59)  
Communauté de communes de Lacq-Orthez (64)  
Communauté urbaine de Caen-la-Mer Normandie (14)  
Communauté urbaine de Dunkerque (59)  
Toulouse Métropole (31)  
Eurométropole de Strasbourg (67)  
Grand Lyon Métropole (69)  
Grenoble Alpes Métropole (38)  
La Carène Saint-Nazaire Agglomération (44)  
Le Havre Seine Métropole (76)  
Métropole d'Aix-Marseille-Provence (13)  
Métropole Rouen Normandie (76)

# SERVICES AUX ADHÉRENTS

Pour vous accompagner et vous conseiller dans toutes les situations que vous rencontrez, AMARIS a développé des services « sur mesure », adaptés à vos besoins.



## INFORMATIONS-RESSOURCES

Des questions émergent quotidiennement. Vous avez régulièrement besoin d'être tenus informés, d'avoir des réponses techniques, des éclairages juridiques ou un soutien. AMARIS se donne pour objectif d'apporter des conseils personnalisés et des avis techniques aux élus et aux services qui la sollicitent.

Vos interpellations ont généré la production de 8 avis techniques en 2024. Ces documents peuvent ensuite être utilement partagés au sein du réseau.

La mise en œuvre des PPRT suscite encore des interrogations notamment sur les travaux de renforcement du bâti (prise en charge dans les copropriétés, crédit d'impôt), sur les responsabilités du maire lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme tout particulièrement des équipements recevant du public.

### En 2024, 8 avis techniques produits

- Les PPRT (5 avis)
- La gestion de crise et plans d'urgence (3 avis)



## SUIVI DES POLITIQUES PUBLIQUES

Pour mettre en œuvre les politiques publiques liées aux risques industriels, l'État s'appuie sur les ressources et compétences des collectivités. Pour accompagner nos adhérents, notre volonté est de faciliter le partage de retours d'expériences, de bonnes pratiques, de questions d'ordre technique ou juridique, voire de documents, etc.

AMARIS anime 3 communautés ou groupes de travail permanents :

- Prévention des risques : PPRT, information préventive, culture des risques, transport de matières dangereuses, canalisations, responsabilités des élus.
- Gestion de crise et plans d'urgence : plans communaux et intercommunaux de sauvegarde, réserves communales, alerte des populations.
- Collectivités et pollutions industrielles.

### En 2024, 5 sessions d'échanges

- La prévention des risques (1 rencontre)
- La gestion de crise (2 rencontres)
- Les pollutions industrielles (2 rencontres)

# SERVICES AUX ADHÉRENTS

Pour vous accompagner et vous conseiller dans toutes les situations que vous rencontrez, AMARIS a développé des services « sur mesure », adaptés à vos besoins. AMARIS apporte désormais sur les pollutions, les mêmes services que sur les risques accidentels.



## ANALYSES STRATÉGIQUES

La présence de sites à risques génère de nombreuses obligations réglementaires qui s'imposent aux collectivités. Or, toutes n'ont pas les moyens techniques ou humains pour y répondre. Sur la base d'un diagnostic de terrain ou d'une rencontre avec élus ou techniciens concernés, AMARIS vous aide à prioriser les actions à engager et à identifier les ressources et partenaires à mobiliser pour agir en responsabilité.

### Analyses stratégiques engagées en 2024

- CACEM : exercice PPI
- Accompagnement des élus : PPRT Vertolaye, PPRT Compans Mitry-Mory



## INVESTIGATIONS CIBLÉES

Certains sujets nécessitent un temps de travail plus long pour être approfondis et analysés. Il s'agit de travailler sur des problématiques souvent techniques émergeant dans certains territoires. Une réflexion collective est initiée entre les adhérents concernés et des partenaires intervenant en appui.



## PROGRAMME AMARIS

Régulièrement, il émerge des sujets particulièrement sensibles au regard de leurs enjeux pour les collectivités, mais pour lesquels il existe peu ou pas d'informations, de visibilité et de mobilisation nationale ; des sujets dont ni les autorités, ni d'autres partenaires ne se sont encore préoccupés.

Pour répondre aux attentes et besoins de ses adhérents, l'association a donc choisi de se saisir de ces sujets émergents à travers les programmes AMARIS. Ceux-ci se construisent autour d'une méthode, marque de fabrique d'AMARIS, mêlant études de cas particuliers et réflexion collective. Ils permettent la production d'outils méthodologiques, la valorisation et la mise à disposition de bonnes pratiques développées localement. Ils alimentent les prises de positions de l'association auprès des représentants de l'État et des relais d'opinion.

Ces programmes d'ampleur sont engagés sur une période minimale de trois ans. Ils sont ouverts à tous les adhérents.

### Programme en cours en 2024

- Collectivités et pollutions industrielles

# PARTENARIATS & COLLABORATIONS

En développant les partenariats, AMARIS enrichit ses compétences et ses ressources pour les mettre au service de ses adhérents.

# CONVENTIONS DE PARTENARIAT

En 2024, AMARIS a poursuivi sa politique de partenariat et a signé une nouvelle convention avec l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris). Pour l'organisation des Rendez-vous Majeurs, AMARIS a mobilisé un temps important pour financer cet événement notamment par le biais de sept conventions de financement.

**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES** - Les travaux d'AMARIS s'inscrivent dans le cadre d'une convention pluriannuelle 2022-2025 et s'articulent autour d'un programme de six actions. Ce partenariat se traduit notamment par une mission d'animation de réseau et de représentation des collectivités. L'organisation des Rendez-vous Majeurs avec la DGPR s'inscrit dans ce cadre.

**BANQUE DES TERRITOIRES** - Depuis une première convention signée en 2015 et au regard de son succès, AMARIS et la Banque des territoires ont renouvelé leur engagement. Ainsi chaque année, la Banque des territoires soutient les activités de notre association.

**MÉTROPOLE DE LYON** - AMARIS et la métropole de Lyon ont signé une convention 2022-2024 pour la mise en œuvre d'un programme dédié aux pollutions industrielles.

**INSTITUT ECOCITOYEN** - En janvier 2022, AMARIS et l'Institut Écocitoyen se sont associés pour piloter le programme *Collectivités et pollutions industrielles*.

**ENTPE** - AMARIS et l'école nationale des travaux publics de l'État sont liés par un accord de partenariat s'appuyant sur la contribution d'AMARIS aux activités d'enseignement, et sur la participation de chercheurs aux travaux d'AMARIS.

**INERIS** - Le 12 juin 2024, AMARIS et l'Institut national de l'environnement industriel et des risques ont formalisé les liens développés depuis plus de 15 ans entre les deux structures, en signant un contrat cadre de partenariat. Il vise à favoriser les mutualisations en matière d'étude, d'expertise, de conseil, de production d'informations et de formation dans les domaines de la prévention des risques industriels, des pollutions et de la santé environnementale.

**CONVENTION RENDEZ-VOUS MAJEURS** - Si les Rendez-vous Majeurs bénéficient d'un important soutien financier de la DGPR, cette contribution ne couvre pas l'ensemble des dépenses occasionnées par cette rencontre, notamment l'ingénierie de projet à déployer en amont. Afin de réunir le budget nécessaire, AMARIS a durant toute l'année 2024 multiplié les démarches pour présenter l'évènement et inciter les structures qui le peuvent à le soutenir.

C'est dans ce cadre que 7 conventions dédiées ont été établies courant 2024 avec les partenaires suivants : INERIS, AFPCNT, FILIANCE, HAROPA PORT, ICSI, France Chimie, MEDEF, UFIPEM.

Les soutiens financiers de la communauté urbaine du Havre et du département de Seine Maritime, ainsi que les appuis techniques ou les relais de communication n'ont pas été formalisés par des conventions.

# COLLABORATIONS

AMARIS a développé des collaborations ciblées avec des partenaires institutionnels, des associations et des experts.

## EN 2024, AMARIS A NOTAMMENT COLLABORÉ AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

- AFPCNT (Association Française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques)
- AMF (Association des maires de France)
- Cabinet d'avocat (Benabdessadok)
- ENTPE (École nationale des travaux publics de l'État)
- FILIANCE
- France Chimie
- ICSI (Institut pour une Culture de la Sécurité Industrielle)
- IECP (Institut Ecocitoyen)
- INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques)
- IRMa (Institut des Risques Majeurs)
- ORMES (Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine)
- SPPPI (Secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles)
- UFIP Energies et Mobilités



### UNE OUVERTURE POUR AMARIS

La préparation des Rendez-vous Majeurs a généré une intense collaboration avec de multiples structures, de manière inédite pour certaines. Notre rencontre nationale a été en effet l'occasion d'élargir notre réseau de travail :

- La DGPR et ses opérateurs
- Santé Publique France
- Des associations : instituts écocitoyens, FNE, AFPCNT, ICSI, ATMO
- Le réseau des SPPPI
- Les fédérations d'industriels : France Chimie, Ufip EM, Medef.

# COMMUNICATION & RENCONTRES

Les Rendez-vous Majeurs ont généré de multiples occasions de communiquer tout au long de l'année sur vos difficultés, vos questionnements et sur nos positions communes.

# RENDEZ-VOUS EN RÉGION

Les Rendez-vous en région sont une réponse aux orientations de la feuille de route AMARIS 2021-2024. Afin de mieux prendre en compte les réalités des territoires, les administrateurs accompagnés d'experts et de représentants des ministères, vont à la rencontre des collectivités pour mieux connaître leurs préoccupations.

En 2024, les administrateurs d'AMARIS se sont déplacés à sur le territoire de la Métropole de Lyon. L'objectif des Rendez-vous en région est de venir à la rencontre des collectivités, sur leur territoire, et de porter une information ciblée à destination des élus et des agents.

Aux côtés de ses administrateurs et de son équipe, AMARIS a mobilisé l'expertise de ses partenaires : Soraya Benabdessadok, avocate exerçant en droit public, Philippe Chamaret, directeur de l'Institut Ecocitoyen, Lucile Mohand-Said de l'association française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques.

Les échanges ont été organisés autour de 4 tables thématiques pour identifier avec les acteurs locaux les points de difficultés mais aussi les avancées possibles sur :

- La gestion de crise
- Les pollutions
- La maîtrise de l'urbanisation
- L'accompagnement des collectivités avec une attention aux communes de petite taille.



# RELATIONS PRESSE, RÉSEAUX SOCIAUX

L'axe prioritaire de notre communication 2024 était centré sur les Rendez-vous Majeurs, que cela soit dans les relations presse, dans la production de document ou la mise en ligne d'actualité sur le site Internet et sur le compte LinkedIn.

## L'EFFET RENDEZ-VOUS MAJEURS

L'année des Rendez-vous Majeurs, AMARIS a une intense activité de communication et porte ainsi la voix des collectivités par le biais de cette rencontre nationale et de tous les éléments de communication qui s'y rapportent.

En 2024, nous avons mis à jour le fichier de nos contacts sur tout le territoire et tout collègue confondu. Aujourd'hui nous disposons d'un fichier de 3401 contacts qualifiés et à jour. Nous avons également structuré l'utilisation du compte LinkedIn et supprimé le compte Twitter.

Nous relevons une évolution dans les relations d'AMARIS avec certains médias. Les questions de santé et d'environnement mobilisent les journalistes différemment des

sujets liés aux risques accidentels. Ils restent plus à distance des sujets relatifs aux risques accidentels, en dehors des situations d'accident.

## UN RÔLE INÉDIT DES JOURNALISTES

Aujourd'hui, et surtout concernant les PFAS, des journalistes produisent des données environnementales, financent des prélèvements et deviennent ainsi des acteurs à part entière, que cela soit au niveau national ou local.

Leur rôle dépasse celui de lanceurs d'alerte. C'est à ce titre qu'AMARIS a proposé à Stéphane Horel, journaliste d'investigation au journal *Le Monde*, d'intervenir lors de la table-ronde sur les PFAS pour venir témoigner de ce changement de posture.



### Certains titres font particulièrement plaisir !

*La Cour des comptes a publié le 1<sup>er</sup> février un rapport consacré à la gestion des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) dans le domaine industriel. La Cour des comptes a constaté que de nombreuses difficultés subsistent pour mettre en œuvre les PPRT et a repris les éléments produit par AMARIS dans le cadre du rapport « Bilan des PPRT, 20 ans après la loi Risques ». Cela n'a pas échappé à l'œil de certains journalistes.*

# ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES

PFAS, PPRT ou plans d'urgence, quel que soit le sujet, AMARIS constate que, dans l'ensemble des positions qu'elle défend, une demande est récurrente : la mise en place d'une gouvernance collective.

# AUDITIONS

Gestion de crise : il est urgent de changer de méthode.

## ÉTAT DES LIEUX

### Evolutions du contexte global

Les effets du réchauffement climatique imposent de repenser la planification de la gestion de crise pour faire face aux enjeux de nouveaux scénarios : impacts sur un temps long, changement d'échelle géographique, scénarios en cascades, effets sur le monde économique, social et politique etc. Les approches conjointes naturelles et technologiques des risques imposent un changement de paradigme qui interroge l'organisation classique de la réponse.

### Absence de prise en compte des risques chroniques

Dans le dispositif de gestion de crise et post crise, la question des effets immédiats est prioritaire. Tout est concentré sur la maîtrise de l'accident et les acteurs se focalisent sur la toxicité aiguë. Pourtant, les conséquences environnementales et sanitaires à moyen et long terme, doivent être prises en compte. L'absence de connaissance conduit à ignorer ces conséquences. Les enjeux sont pourtant majeurs pour les territoires et leurs habitants : on parle ici de santé publique et d'atteinte aux ressources (eau potable, foncier, productions agricoles et potagères etc.).

### Une réindustrialisation sans risques ?

On réindustrialise sans garantie sur le fait que les risques associés sont contrôlés. AMARIS constate que la dimension risques est assez peu présente dans les projets. Face aux risques générés par de nouvelles installations, il paraît important de questionner la réglementation et de l'adapter sur le volet de la prévention, mais aussi sur le volet de la gestion de crise.

## POSITIONS D'AMARIS

### En amont de la crise

- Disposer d'un « état zéro » adapté au contexte environnementale et sanitaire local, pour savoir d'où on part
- Intégrer les risques chroniques à long terme dans les études de danger et ne pas les baser uniquement sur les risques létaux

### Pendant la crise

- Eviter une appréciation du risque basée uniquement sur la toxicité aiguë, c'est-à-dire sur le risque mortel ou sur les conséquences sanitaires immédiates et irréversibles. Il faudrait mesurer ce qui est émis dans l'environnement pendant la crise, pour pouvoir ensuite cibler les analyses à réaliser pendant la période post-catastrophe

### Après la crise

- Disposer de moyens techniques et financiers pour assurer une surveillance environnementale et sanitaire sur des paramètres adaptés au contexte local

### Positions défendues

- Audition au Sénat – 5 novembre. Organisée par M. Pascal Martin, sénateur, rapporteur de l'avis de la Mission Écologie du volet Prévention des risques du projet de loi de finances 2025
- Beauvau de la sécurité – 25 novembre

# AUDITIONS

Risques accidentels : se redonner les moyens des ambitions de la loi de 2003.

## ÉTAT DES LIEUX

### PPRT : une politique publique au point mort

La situation des collectivités est identique à celle décrite en 2023. Concernant nos revendications consécutives au bilan des PPRT : nous n'avons rien obtenu sauf le prolongement des financements des travaux sur les logements privés jusqu'en 2026.

- Equipements publics toujours exposés

*Rappel des éléments du bilan 2023 : 50% des collectivités ont relaté des difficultés avec leurs équipements publics en zone PPRT et 40 % relatent des prescriptions inapplicables ou complexes dans leur mise en œuvre.*

Les collectivités ne disposent pas de l'ingénierie de projet et financière nécessaire pour réaliser les travaux nécessaires au maintien des services publics de proximité, notamment dans des quartiers en politique de la ville.

- La continuité de vie des communes menacée

*Rappel des éléments du bilan 2023 : 1 collectivité sur 4 a demandé une révision/modification ou évolution parfois très simple et légitime de son PPRT. Seuls les « effacement » de risques ont bénéficié d'une révision ou d'une modification de PPRT.*

- Recul du dialogue territorial

Passé les années d'élaboration des PPRT, il est constaté un recul général des échanges. Il est nécessaire de redynamiser les instances dédiées au dialogue local.

### Les outils de développement de la culture des risques ne sont pas à la portée de tous

Il existe des initiatives et des moyens mais ils sont souvent fléchés vers les territoires ou les acteurs les plus actifs et les mieux dotés. Les maires sont particulièrement ciblés pour porter ces actions. AMARIS alerte sur le fait que les collectivités de petite taille n'ont pas les moyens humains et financiers pour endosser cette charge.

## POSITIONS D'AMARIS

- Financer l'ingénierie de projet prescrit par les PPRT, faciliter les conditions de financement des équipements publics concernés
- Adapter la réglementation aux enjeux vitaux des collectivités
- Permettre une évolution des PPRT, là où les équipements publics représentent un « besoin essentiel »
- Prendre en compte les évolutions des territoires, des risques dans les EDD
- Clarifier les règles d'appréciation d'une modification ou d'une révision d'un PPRT
- Venir en appui des collectivités qui n'ont pas les moyens

### Positions défendues

- Rendez-vous Majeurs – 3 octobre
- Audition au Sénat – 5 novembre. Organisée par M. Pascal Martin, sénateur, rapporteur de l'avis de la Mission Écologie du volet Prévention des risques du projet de loi de finances 2025
- Beauvau de la sécurité – 25 novembre
- Instance de suivi PPRT – 06 décembre

# AUDITIONS

Risques chroniques et sanitaires : une absence de moyens alors que les demandes citoyennes adressées aux collectivités sont de plus en plus nombreuses.

## ÉTAT DES LIEUX

### PFAS : les collectivités en difficulté

La contamination aux PFAS atteint durablement les ressources en eau et compromet, sur certains territoires, la distribution de l'eau potable. Les collectivités doivent adapter leurs moyens de production et donc engager de nouvelles dépenses. Plus largement les PFAS impactent des compétences liées à la gestion des déchets, du foncier, de santé publique et interpellent les modalités de prise en compte de la participation citoyenne.

### Absence d'outil de surveillance environnementale

Aujourd'hui les PFAS focalisent l'attention. Mais le problème est plus vaste. En 2024, AMARIS a pris connaissance du rapport de Santé Publique France sur les bassins industriels. Dans ce document, il est constaté une absence d'outil de surveillance environnementale autour des sites à risques. Sans données et sans connaissance, les élus ne peuvent tout simplement pas agir.

### Manque de dialogue

Le dialogue sur les pollutions chroniques est nécessaire, mais le fonctionnement en silo des parties-prenantes ne le permet pas. Sans incitation à organiser le dialogue entre les acteurs, chacun joue son rôle, de son côté. A ce jour, nous sommes surpris de constater qu'il existe peu d'espaces adaptés, à l'échelle nationale ou locale, où peuvent être partagées, discutées des stratégies collectives d'action.

## POSITIONS D'AMARIS

- Il est nécessaire de trouver des **leviers financiers** pour développer des connaissances territorialisées concernant l'impact des pollutions industrielles, pour que les collectivités puissent agir.
- Il faut créer des **espaces adaptés**, à l'échelle nationale ou locale, où peuvent être partagées, discutées des stratégies collectives d'action.
- Des structures produisent la **connaissance territorialisée** qui fait défaut : les instituts écocitoyens, les observatoires locaux de la santé etc. Ils doivent pouvoir bénéficier de ces financements pour engager ou poursuivre leurs programmes d'actions en santé environnementale, engager des études en réponses aux attentes des habitants.

### Positions défendues

- Rendez-vous Majeurs – 3 octobre
  - Audition au Sénat – 5 novembre
- Organisée par M. Pascal Martin, sénateur, rapporteur de l'avis de la Mission Écologie du volet Prévention des risques du projet de loi de finances 2025

# CSPRT

19 projets d'évolution réglementaire ont été inscrits à l'ordre du jour des 6 réunions du Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques en 2024. TMD, nomenclature ICPE et réglementation des activités liées aux déchets sont les sujets les plus discutés.

## LES TRAVAUX DU CSPRT EN 2024

- La réglementation sur les transports de matières dangereuses, y compris les ouvrages d'infrastructures routières, ferroviaires, portuaires ou de navigation intérieure et des installations multimodales : **6 sujets**
- Les modifications de la nomenclature ICPE et sur les dispositions des installations soumises à autorisation, enregistrement ou déclaration : **3 sujets**
- Les problématiques liés aux déchets et aux risques (incinération des animaux, risques incendie) : **3 sujets**
- Application des meilleurs techniques disponibles dans les secteurs de l'industrie chimique et textile : **2 sujets**
- Prise en compte des problématiques de la ressource en eau dans les ICPE : **2 sujets**
- Dispositions relatives aux ICPE, dans le cadre de à l'application de la loi « Industrie verte » : **1 sujet**
- Évaluation des projets : **1 sujet**
- La sécurité des installations de combustion : **1 sujet**

## LE COLLÈGE DES COLLECTIVITÉS AU CSPRT

Par arrêté du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires en date du 18 juin 2024, ont été nommés représentants des intérêts des collectivités territoriales au CSPRT :

- Jean Michel Budynek, adjoint au maire de Solaize
- M. Loïc Gachon, maire de Vitrolles.
- Arielle François, adjointe au maire de Compiègne

Muriel Laurent ayant été élue député européenne, a quitté ses fonctions de maire. De ce fait elle ne peut poursuivre son mandat au CSPRT.

AMARIS a désormais pris ses marques pour défendre ses points de vue au sein du Conseil supérieur. Chaque séance est préparée en amont avec l'équipe d'AMARIS et fait l'objet d'un relevé qui assure une traçabilité des positions tenues.

# POSITIONS AU CSPRT

Le débat sur les dispositions de la loi « Industrie verte » a été particulièrement dense lors de la séance du CSPRT de mars 2024. Pour AMARIS, ces dispositions pourraient fragiliser les collectivités dans leurs interactions avec les procédures d'implantation ou d'évolution des projets industriels sur leurs territoires.

## LE DIALOGUE AVEC LES TERRITOIRES EN REcul ?

Le projet de décret portant diverses dispositions d'application de la loi industrie verte et de simplification en matière d'environnement vise plusieurs intentions :

- Accélérer les procédures d'instruction des projets
- Condenser la participation du public en phase « amont »
- Inciter à la libération de foncier industriel en agissant sur les procédures de cessations d'activités
- Renforcer l'action de l'État en cas de défaillance d'un exploitant.

Pour les représentants des collectivités, ce projet de décret, dense, a nécessité une expertise poussée notamment sur les articles relatifs à la cessation d'activité ou traitant des relations entre exploitants et tiers demandeurs. Sur ce sujet, les collectivités constatent un transfert des responsabilités et alertent sur les risques à venir en cas de défaillance des tiers demandeurs.

A l'heure où le dialogue territorial est indispensable pour garantir l'acceptabilité des industries sur les territoires, et pérenniser leurs activités dans le respect des milieux et de la santé des riverains, les collectivités ont alerté sur les 3 points suivants.

1. La volonté d'accélérer l'implantation ou l'évolution d'installations industrielles ne doit pas sacrifier le dialogue avec les territoires (concertation et débat public avec les habitants et associations), la transparence des procédures et leur accessibilité par les publics concernés.
2. Certaines dispositions sont purement supprimées : les garanties financières des installations autorisées, la présentation systématique des SUP « sites et sols pollués » en CODERST. Des dispositifs imaginés pour améliorer la visibilité des procédures aux porteurs de projets, par exemple les certificats de projets, sont également supprimés alors même que ils n'ont pas fait l'objet d'évaluations préalables pour justifier de leur abandon. Les collectivités craignent un recul des obligations des exploitants, et moindre visibilité sur l'évolution des projets sur leurs territoires.
3. La concomitance des procédures d'examen des projets par les services de l'Etat et de consultation publique entraîne une grande confusion sur le contour final des projets. La consultation du public et des collectivités doit porter sur un projet consolidé et réglementairement valide. Au nom d'une parallélisation des dispositifs, c'est une paralysie de l'information que l'on risque de produire.

# CONSULTATION NATIONALE

## TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le projet de décret modifiant les chapitres IV, V et VII du titre V du livre V du code de l'environnement et l'annexe du livre 1er du code de l'urbanisme relative à la liste des servitudes d'utilité publique, a fait l'objet d'une consultation en janvier, puis a été débattu en CSPRT.

Les évolutions réglementaires envisagées permettent dans l'ensemble de clarifier dans les textes les obligations de chaque partie-prenante en matière d'information relative à la présence de canalisation de transport de matières dangereuses sur le territoire. Cependant, notre association a attiré l'attention sur les points suivants :

- Concernant l'information géoréférencée sur les ouvrages, il conviendrait de bien distinguer l'information préalable au stade "projet" et l'information à transmettre aux autorités compétentes après recollement des installations telles qu'elles apparaissent réellement sur le terrain à l'achèvement des travaux.
- Article R 554-4 4 : AMARIS a demandé des précisions sur les actions devant être engagées par l'INERIS, gestionnaire du guichet unique, lorsqu'un exploitant n'existe plus et qu'il n'a pas de successeur identifié susceptible de répondre aux déclarations.
- Article R 554-21 II : Les éléments de voirie et de l'espace public susceptibles d'être modifiés durablement à l'issue du projet doivent faire l'objet d'une définition précise (bordurette, affleurement de réseau, etc.)

- Article R 555-10-1 h : Il est indispensable que **l'étude de danger** définisse les modalités d'alerte aux communes concernées par les ouvrages.
- Article R 555-29 : Lors de l'arrêt définitif de l'exploitation d'une canalisation, ou d'un tronçon, et afin de limiter le risque de prolifération d'ouvrage orphelin, **le retrait complet des installations et la remise en l'état du sol et du sous-sol devraient être la règle**. Les conditions de maintien après inertage des installations devraient demeurer une exception sous réserve d'être validée au préalable par les autorités locales.
- Les dispositions de l'article en matière de **pérennité de l'information sont fragiles** et ne permettent pas de garantir dans le temps long la traçabilité des ouvrages en fin d'exploitation, notamment pour les installations les plus critiques présentant un risque pour la santé et l'environnement.

### **AMARIS était au rendez-vous à chaque étape d'élaboration de la décision**

- Lors de la consultation restreinte des parties-prenantes (janvier 2024)
- Au CSPRT (séance du 23 avril)



# ACTION PHARE : LES RENDEZ-VOUS MAJEURS

Notre rencontre nationale est une occasion privilégiée pour faire valoir les positions des collectivités auprès de l'ensemble des acteurs de la prévention des risques.

# L'ÉDITION 2024 EN CHIFFRES

AMARIS a animé une démarche partenariale, depuis la préparation du projet jusqu'à l'animation des tables rondes et ateliers le jour J. Cette activité intense et collective a porté ses fruits : une participation importante et équilibrée entre les différents collèges présents le 3 octobre.

**1242** participants (+ **30%** par rapport à 2021)

**2/3** financé par le ministère de la Transition écologique et AMARIS

**1/3** financé par **10** partenaires (AFPCNT, Ineris, ICSI, Filiance, Haropa Port, Le Havre Seine Métropole, France Chimie, Medef, UfipEM, Département de la Seine Maritime)

**7** copilotes (Institut Ecocitoyen Fos, SPPPI, FNE, ENTPE, Ineris, ICSI, AFPCNT)

**38** organismes associés à l'élaboration du programme

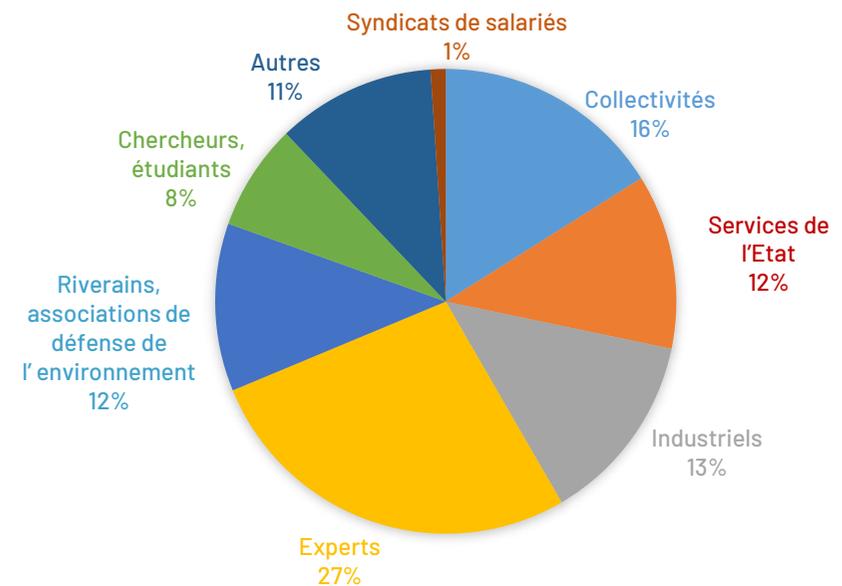
**131** réunions de préparation

**151** contributions au tribunal des idées

**41** intervenants **13** heures de présentations **5** tables rondes

**25** exposants dans l'espace Agora

## RÉPARTITION DES PARTICIPANTS PAR TYPE DE PROFIL



# LE 3 OCTOBRE

Pendant plus d'une année, AMARIS a construit le programme et les temps forts de cette journée en associant tous les acteurs de la prévention des risques.

## SORTIR DE L'OMBRE LES RISQUES CHRONIQUES

La problématique des risques chroniques et sanitaires liés aux activités industrielles, actuelles ou passées, a été pleinement intégrée au programme de la journée et a constitué le fil directeur d'un travail collaboratif réalisé pendant plus d'un an avec les parties prenantes.

Les administrateurs de l'association ont considéré qu'il fallait envoyer un signal fort en mettant particulièrement en lumière les questions de santé et d'environnement. Les échanges préparatoires avec l'ensemble des acteurs concernés dont la Direction générale de la prévention des risques, ont permis de faire connaître nos positions et de les partager.

Ces sujets ont été traités dans le cadre de la plénière sous la forme d'un tribunal des idées qui a marqué les esprits et lors d'une table ronde consacrée à la question difficile des PFAS.

## DIALOGUER, S'INFORMER, ÉCHANGER

AMARIS et la DGPR avait fixé 3 objectifs à cet événement.

**1. Développer le dialogue** entre les acteurs, pierre angulaire de la gestion des risques. C'est pourquoi, tout au long de la journée, nous avons privilégié l'échange entre les participants. Nous avons également organisé une table ronde dédiée au dialogue territorial.

**2. S'informer et débattre de l'évolution des risques.** Ces évolutions ont été abordées de façon générale avec la présentation d'un panorama des risques par les services de la DGPR et sous deux angles particuliers : les risques « natech » et la transition industrielle.

**3. Échanger sur des expériences concrètes** pour faire émerger des pratiques pertinentes. C'était l'objectif fixé à l'atelier sur la culture du risque et à l'espace Agora. Notons également que des démarches ont été entreprises auprès de

l'ambassade du Japon afin d'ouvrir ce partage d'expérience à l'international.

## VALORISER L'ACTION DES PARTENAIRES

25 exposants ont pu présenter leurs missions et échanger avec les participants au sein de l'espace-Agora qui leur était consacré. Les contacts ont été nombreux, favorisés par la qualité et la convivialité de l'Agora. La visite officielle de chaque stand a permis aux structures de présenter leurs actions-phares au directeur de la DGPR et au président d'AMARIS, qui ont unanimement salué le foisonnement et la complémentarité des actions portées.



# LE TEMPS FORT

AMARIS a organisé un tribunal des idées dédié aux pollutions industrielles. Cette approche originale a permis d'aboutir, de façon inattendue, à des consensus et une position commune qui donne le cap pour les années à venir.

Il est possible de dialoguer sur les impacts des pollutions industrielles sur la santé et l'environnement : le tribunal des idées l'a démontré ! Et pourtant, lorsque AMARIS a initié les échanges préparatoires avec ses partenaires, cette démarche s'apparentait à un pari (risqué) à l'issue incertaine.

Pendant plus d'un an, AMARIS s'est investie pour mobiliser des parties prenantes aux intérêts parfois divergents et organiser des rencontres régulières. Notre association a souhaité ainsi faire une place aux difficultés rencontrées par les collectivités de notre réseau sur le sujet des risques chroniques. Faute d'instance nationale, comme nous en avons connu dans le cadre de l'élaboration des PPRT, où discuter des situations problématiques nous avons choisi d'en créer une, même temporairement. L'expérience des PPRT a démontré que le dialogue sur les risques est possible. Cet

enseignement nous a guidés tout au long de l'année 2024.

Ce sont les 10 organismes, avec lesquels nous avons travaillé pendant plus d'un an, qui ont clôturé ce tribunal avec un acte fort : une position commune lue par des représentants de l'État, des collectivités, des industriels, des riverains et des experts.

Cette contribution fait date. Pour la première fois, nous avons partagé un diagnostic commun sur la prise en compte de l'impact des pollutions sur la santé et l'environnement et proposé des pistes à explorer collectivement.

Cette position commune et la qualité des interventions lors du tribunal ont fait des Rendez-vous Majeurs 2024, un moment charnière. De nombreux participants ont salué spontanément cette réussite. Ils nous ont également interpellés pour connaître la suite.

## LE COLLECTIF



*Ce tribunal a été élaboré avec la participation de Jean-Michel Budynek (ville de Solaize et métropole de Lyon), Philippe Chamaret (Institut Ecocitoyen pour la connaissance des pollutions), Patrick Cleret (France Chimie), Sébastien Denys (Santé Publique France), Christelle Gramaglia (INRAE), Vincent Grammont (Ineris), Yann Landkocz (Observatoire local de la santé de Dunkerque), Xavier Lemarcis (France Nature Environnement), Jean-Luc Perrin (DGPR), Muriel Pignon (Ufip Énergies et Mobilités), Pascale Taillat (ville de Montreuil), Viviane Thivent (Institut Ecocitoyen de l'Aude), Clément Zornig (Bureau de recherches géologiques et minières) et l'animation par les équipes d'AMARIS et de Bluenove.*

# BILAN

Durant toute la préparation jusqu'au jour J, AMARIS a démontré sa capacité à organiser le dialogue et rassembler largement tous les acteurs de la prévention et de la gestion de crise.

## LES PREMIERES FOIS

Le sujet des **risques chroniques** a été intégré dans le programme et nous disposons tous d'une feuille de route. Cependant AMARIS ne pourra franchir, seule, les prochaines étapes car, nous l'avons désormais compris, tout se joue dans la rencontre des parties prenantes.

Des **riverains** intervenaient en tant que conférenciers. Si les riverains sont au cœur de nos actions, ils sont souvent les grands absents de nos échanges. Lors de cette édition, ils étaient présents et ont pu faire entendre leur voix. Dans les groupes de travail qui ont construit le programme et élaboré le tribunal des idées sur les pollutions industrielles, dans la table ronde PFAS et l'atelier sur la culture des risques, comme dans le public, plusieurs associations de riverains étaient présentes. Nous sommes très heureux de cela, car, il

n'est désormais plus possible, ni souhaitable, de faire sans eux.

## PRINCIPAL ENSEIGNEMENT

Pour dépasser les clivages et permettre à l'ensemble des acteurs de s'exprimer sereinement, il faut trouver une nouvelle façon d'aborder l'impact des pollutions industrielles. Il faut sortir des échanges sous tension où chacun expose son point de vue sans vraiment entendre ce que les autres ont à dire. Il ne faut pas craindre les oppositions.

## DE TRÈS NOMBREUX ÉCHANGES

Les retours que nous avons recueillis ont tous spontanément relevé des échanges sincères et dynamisants ainsi que la convivialité et la fluidité de la journée. L'espace Agora y est pour beaucoup. Il a permis de très nombreux contacts.



# POLLUTIONS INDUSTRIELLES

Les collectivités ont un rôle central à jouer dans la gestion des risques liés aux pollutions industrielles. Une question de santé publique au cœur des missions d'AMARIS.

# ACTIONS DE PLAIDOYER

L'objectif principal en 2024 a été de faire reconnaître l'impact des pollutions comme un problème public nécessitant une mise à l'agenda politique et une prise en charge par les pouvoirs publics.

## FAIRE RECONNAÎTRE LE SUJET

L'ambition du programme *Collectivités et pollutions industrielles* est de faire connaître les difficultés des collectivités et de construire des pistes possibles d'actions. Les participants du programme ont fait le constat que les échanges entre collectivités avaient atteint des limites qu'il fallait dépasser en ouvrant les discussions avec les services de l'Etat, les représentants des riverains, les fédérations d'industriels, etc. L'impact des pollutions industrielles n'étant pas reconnu comme un problème public, il est, en effet, difficile d'engager des démarches de recherches de solutions.

## SE SAISIR DES RENDEZ-VOUS MAJEURS

Concrètement, durant toute l'année 2024, AMARIS a construit son action de plaidoyer autour de la mise en visibilité que constituerait la journée des Rendez-vous Majeurs, organisée le 3 octobre.

AMARIS a constitué un groupe de réflexion en mobilisant des représentants de l'ensemble des collègues concernés par le sujet des impacts des pollutions industrielles sur la santé et l'environnement.

## UN TRAVAIL EXIGEANT

Entre février et septembre 2024, cinq séances de travail et de nombreux échanges en parallèle ont permis de finaliser la plénière des Rendez-vous Majeurs, sur le fond et la forme et de porter une position commune.

Dans ce cadre, la voix des collectivités a été portée pour pointer l'absence d'espaces de dialogue à l'échelle nationale, les difficultés d'accès et de compréhension des données, le manque de moyens, de l'impact sur des compétences essentielles en matière de salubrité, de sécurité et d'ordre public, et les responsabilités qui en découlent pour les collectivités.



## PFAS : PREMIER ÉTAT DES LIEUX

Dans le cadre des Rendez-vous Majeurs, une table-ronde a été consacrée aux PFAS. Cette séquence a permis de dresser, pour la première fois, un état des lieux national et local des plans d'actions, des difficultés et des connaissances.

Croiser les approches est une nécessité et pourtant en matière de risques chroniques, chaque acteur, chaque expert travaille dans son silo sans lien avec les territoires.

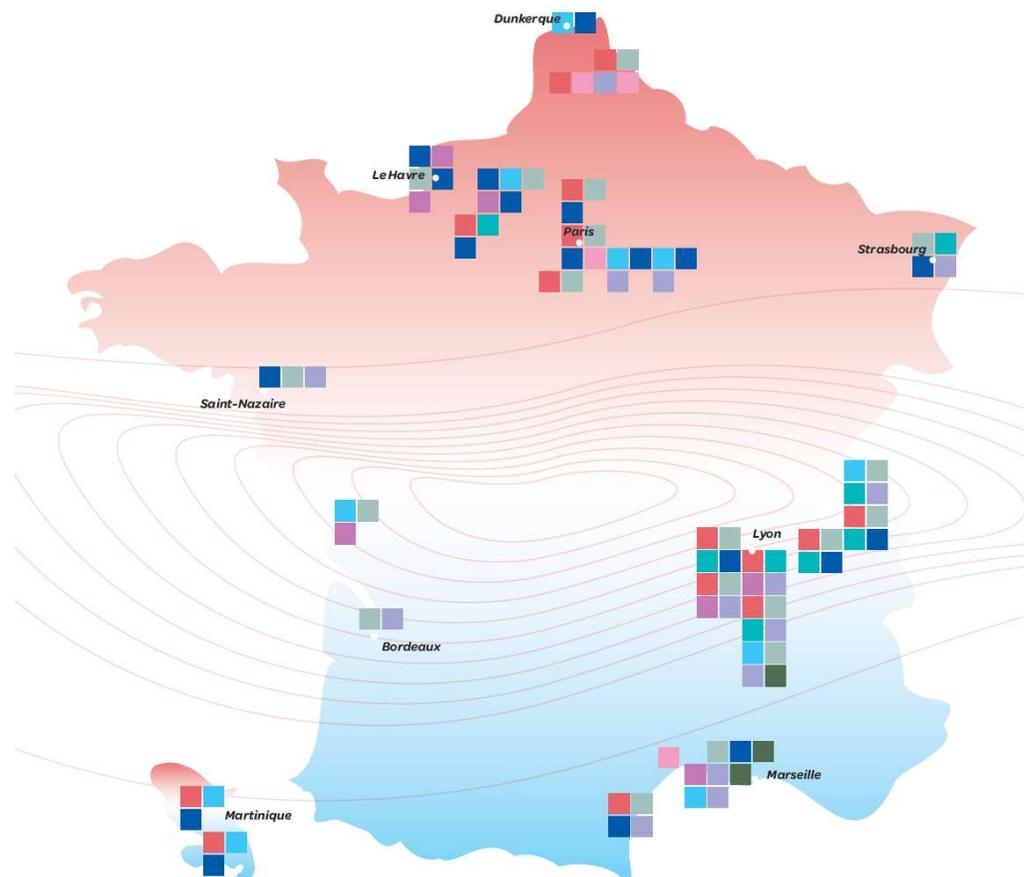
# CARTOGRAPHIE CROISÉE

Afin d'organiser les multiples retours d'expériences collectés depuis 3 ans dans une vision globale sur le territoire national, AMARIS a produit une première cartographie croisée des typologies de difficultés rencontrées par les collectivités impactées par les pollutions industrielles.

## LÉGENDE

(octobre 2024)

- Perte et limitation d'usages
- Inquiétude pour la santé
- Attente et pression citoyenne
- Atteinte à la compétence eau potable
- Lacune réglementaire
- Manque de connaissances
- Projet impactant
- Gestion de l'héritage industriel
- Conséquence de dysfonctionnement, incident ou accident



# TYPLOGIE DES PROBLÈMES

Les problèmes rencontrés par les collectivités sont extrêmement divers. De façon générale, le manque de connaissances, l'absence de dialogue et de coordination entre les acteurs sont aujourd'hui les principaux freins à la construction de politiques de prévention.

**Manque de connaissance** - Le manque de connaissances ne permet pas aux collectivités d'agir. L'accès aux données sanitaires et environnementales est difficile. Les collectivités ne peuvent pas prendre des mesures du fait de l'absence de lien entre les paramètres mesurés et les risques pour la santé et l'environnement. Certains territoires déplorent l'absence de suites données aux études et suivis lorsque ceux-ci ont été engagés.

**Attentes et pressions citoyennes** - Les élus locaux sont les interlocuteurs directs des habitants qui expriment leurs gênes par rapport aux nuisances, leurs inquiétudes et leurs incompréhensions. Les habitants demandent aux élus d'agir et de rendre compte de leurs actions concrètes.

**Inquiétudes pour la santé** - Diabète, cancers, maladies cardio-vasculaires, pathologies respiratoires, etc. : l'état de santé dans les territoires industriels est fragilisé. Peu informées sur la santé de leurs habitants, les collectivités s'interrogent sur l'exposition des riverains vivant à proximité des sites industriels.

**Lacunes réglementaires** - Les difficultés pointées par les collectivités en lien avec la réglementation sont diverses : polluants non réglementés, "seuils" inexistantes pour certaines substances, méconnaissance des effets cumulatifs dans l'environnement, des effets cocktail, déficit de suivis des migrations et des diffusions des pollutions, etc.

**Difficile gestion de l'héritage industriel** - Du fait de l'urbanisation et de la désindustrialisation, la gestion des sites et sols pollués concerne la plupart des collectivités. La réhabilitation de ces sites demeure un problème majeur, tout particulièrement pour les collectivités dont la quasi-totalité du foncier est impactée.

**Conséquences de dysfonctionnements, d'incidents et d'accidents** - Les territoires peuvent être affectés par des dysfonctionnements, par exemple le torchage, ou des incidents récurrents. En cas d'accident, l'appréciation du risque est basée essentiellement sur la toxicité aiguë, c'est-à-dire sur le risque mortel ou sur les conséquences sanitaires immédiates.

**Des projets aux impacts non connus** - Des projets d'implantations de nouvelles industries ou de restructuration de sites existants, mobilisent des technologies nouvelles dont les impacts ne sont pas complètement connus à ce jour, ou partiellement maîtrisés.

**Pertes et limitations d'usages** - Les rejets industriels qui polluent l'eau, l'air et les sols peuvent conduire à des restrictions d'usage ou des recommandations sanitaires. Elles ne concernent pas seulement le foncier et peuvent s'appliquer à la consommation des produits des jardins, la consommation des œufs, etc.

**Atteintes aux compétences : l'exemple de l'eau potable** - La contamination généralisée aux PFAS atteint durablement les ressources en eau, et compromet sur certains territoires la distribution de l'eau potable. Les collectivités doivent adapter leurs moyens de production - et donc programmer des investissements importants - pour respecter les seuils d'ici 2026.

# RENCONTRES 2024

Ces rencontres sont animées par AMARIS, l'Institut Ecocitoyen pour la connaissance des pollutions et l'École nationale des travaux publics de l'État, une équipe aux compétences complémentaires.

RENCONTRES	SUJETS
<b>Méthodologies d'action des collectivités</b>	<p>Cette séance de travail a été consacrée à l'analyse croisée des différentes méthodologies déployées dans les territoires participant au programme depuis 2022 : Lille, Métropole de Lyon, Montreuil, Le Havre Seine Métropole, Métropole de Rouen.</p> <p>Si les historiques et les dispositifs mis en place par les collectivités sont divers, ils mettent en exergue des constantes : les attentes des citoyens, la mobilisation des données, les moyens, la pérennité des dispositifs, l'ancrage territorial. L'éclairage juridique apporté par l'avocate d'AMARIS a permis de mettre l'accent sur deux entrées essentielles pour les collectivités : la compétence de la collectivité et l'information du citoyen.</p>
<b>Recherche de financement</b>	<p>Sur une initiative de la Métropole de Lyon et dans une approche partenariale, la réflexion sur un projet Life a été initiée. Dans cette perspective, AMARIS s'est rapprochée des collectivités susceptibles d'adhérer au projet : le Havre Seine Métropole, la Métropole de Marseille et la Ville de Montreuil.</p> <p>La temporalité contrainte n'a pas permis de concrétiser cette démarche, mais marque, pour l'ensemble des partenaires, une volonté partagée de travailler ensemble.</p>
<b>PFAS</b>	<p>En partant des retours d'expériences des services de la Métropole de Lyon, les collectivités présentes ont fait part de leurs questionnements et des actions engagées en réponse à la "crise des PFAS". Là encore, les positionnements et les niveaux de concernement des collectivités sont divers. Ils témoignent de la nécessité de traiter le sujet à l'échelle nationale.</p> <p>Nous retenons, pour les collectivités, la multiplicité des compétences pouvant être concernées par les pollutions aux PFAS : eau potable, assainissement, eaux pluviales, déchets, foncier, santé, développement économique, urbanisme etc. Par ailleurs, ce sujet mobilise toutes les fonctions support des collectivités (budget, affaires juridiques, RH, marchés, etc.).</p>

# REPRÉSENTATIONS

Qu'il s'agisse de collaborer à la rédaction d'un guide technique ou de représenter l'association auprès de collectifs citoyens, AMARIS répond présente dès lors que sa contribution permet de porter la voix et l'expérience des collectivités qu'elle représente. Retour sur deux exemples.

## COPIL GUIDE INERIS POST ACCIDENT

Dans le cadre de sa mission d'appui au Ministère de l'Environnement, l'Ineris est chargé de rédiger un guide pratique destiné au grand public, traitant des risques chimiques dans un contexte post-accidentel. Ce guide devra apporter des réponses pratiques aux préoccupations de la population et présenter les précautions à prendre à l'issue d'un accident technologique.

L'Ineris a constitué un comité de consultation auquel participent AMARIS et certains de ses adhérents (Feyzin, métropole de Rouen). Cette représentation est importante au sein des différents comités organisés par des opérateurs nationaux dans la mesure où les maires sont tout particulièrement identifiés pour être des relais vers les populations. Dans ce contexte, il est primordial de faire part des difficultés qu'ils rencontrent pour aborder ces questions et également rappeler l'existence d'outils d'information

réglementaires (DICRIM, campagne PPI, etc.) lesquels sont peu connus des spécialistes des risques sanitaires.

## REPRÉSENTER LES COLLECTIVITÉS AUX CÔTÉS DES INSTITUTS ECOCITOYENS

L'équipe d'AMARIS était présente au festival "A ta santé environnementale" du 9 au 11 novembre 2024 à Narbonne.

Organisée par l'Institut écocitoyen en santé environnementale de l'Aude, cette rencontre a rassemblé, pour la première fois, les instituts écocitoyens de toute la France et d'ailleurs, afin de créer une synergie collective et un mouvement d'ampleur, dans une dynamique locale et internationale. Plusieurs questions essentielles ont été abordées :

- Comment mobiliser les habitants d'un territoire ? Comment traduire les questions des habitants en objets de recherche ?
- Quels outils, quels protocoles et quelles données mettre en commun ?

- Quels défis et étapes pour la coopération et la mutualisation entre les instituts et observatoires ?

Une tendance de fond émerge : les instituts et observatoires écocitoyens constituent à la fois un outil de transmission de connaissances, de montée en compétences citoyenne et un espace d'interrogations scientifiques pour la population d'un territoire concerné par les pollutions et les risques industriels.



GESTION DE CRISE  
MAÎTRISE DE  
L'URBANISATION  
CULTURE DES  
RISQUES

# MAÎTRISE DE L'URBANISATION

Les territoires évoluent : urbanisation, nouveaux équipements, fermeture et accueil de nouvelles activités etc. Face à ces mutations, les PPRT restent figés dans des périmètres et des règlements en décalage avec la réalité et les besoins du terrain.

L'accompagnement d'AMARIS sur les **PPRT** s'est concentré sur deux points de blocages récurrents chez nos adhérents :

- L'impossible mise en conformité des équipements publics
- La difficulté d'implanter de nouveaux projets, même lorsqu'il s'agit de services publics.

## L'EXEMPLE DE VERTOLAYE

Cette commune du Puy-de-Dôme (540 habitants) accueille le site EuroApi qui est à l'origine d'un PPRT impactant 80% du territoire. Ce PPRT approuvé en 2014 porte la marque des premiers PPRT : il comporte une zone FAI toxique très prescriptive, ce qui n'est pas le cas pour les PPRT approuvés plus tardivement et dont la zone FAI toxique n'est pas réglementée. Une modification simplifiée du PPRT est souhaitée par la commune, pour permettre l'implantation de services aux habitants.

## SITUATIONS DE BLOCAGE

Une collectivité sur quatre a demandé en vain, une révision/modification ou une évolution parfois très simple de son PPRT. Les évolutions industrielles sont en revanche accompagnées de PAC ou de SUP qui sont imposées aux territoires. A ce jour, seuls les effacements de risques ont bénéficié d'une révision ou d'une modification de PPRT.

Aujourd'hui les collectivités se retrouvent confrontées à des PPRT non applicables. L'enchevêtrement des SUP et des porter à connaissance complexifie l'instruction des autorisations d'urbanisme et la compréhension des enjeux par le public. Paradoxalement, les populations sont invitées à participer aux décisions. En effet, un décret, publié en décembre 2024, a systématisé une participation du public dans les rayons d'affichage des sites Seveso dès lors que les projets aggravent les risques ou les enjeux.



## TERRITOIRES EN MUTATION

Une table-ronde a été consacrée à la prise en compte des risques dans les projets liés à la transition industrielle. Gigafactories, reconversions industrielles, nouvelles installations et technologies liées au développement des énergies renouvelables : le paysage des risques industriels change. Les nouvelles technologies sont moins émettrices de gaz à effet de serre, mais ne sont pas sans risques !

Comment ne pas refaire les erreurs du passé ? Quelles évolutions de la gestion des risques technologiques face à des risques émergents voire inconnus ?

# GESTION DE CRISE

Les plans intercommunaux de sauvegarde et leur articulation avec le niveau communal reste en 2024 comme en 2023, le sujet de préoccupation de notre réseau. Mais au-delà, les territoires anticipent un changement de contexte lié aux effets du réchauffement climatique.

AMARIS a organisé deux sessions d'échanges en mars et novembre, dédiées à la **mise en œuvre des PICS** et à l'articulation des niveaux communaux et intercommunaux. Il ressort de ces échanges que, dans certains territoires ruraux, la dynamique PICS n'est pas encore enclenchée. L'inventaire des moyens reste un point de blocage. Enfin, la mobilisation de l'État aux côtés des collectivités est variable selon les régions. Ces points identifiés en groupe de travail sont ensuite portés par notre association dans différentes instances nationales dont celles de l'AMF.

AMARIS a approfondi sa connaissance des **besoins des territoires** dans le cadre d'une mission confiée par l'AFPCNT en partenariat avec l'ORMES. Deux enquêtes ont été réalisées à la suite d'une session de sensibilisation. Si les résultats s'appliquent à un territoire donné, ils donnent à voir une tendance intéressante pour la suite de

nos travaux. Les élus interrogés sollicitent un travail collectif à l'échelle du bassin de vie, ne respectant pas toujours les frontières administratives. Les attentes en matière de sensibilisation des populations concernent aussi bien les scolaires, que les entreprises, les agents communaux, les élus, etc. Cela témoigne d'un sujet encore peu exploré « où tout est à faire ». Enfin, deux axes de travail sont jugés prioritaires : la mise en place d'un cadre commun pour le DICRIM et PICS, et la recherche de ressources pour accompagner les communes dans ces missions.

## AMARIS auprès des adhérents

- CACEM et exercice PPI
- Métropole de Bordeaux - Recherche de REX sur des exercices de mise en situation des entreprises



## RISQUES NATECH

Dans le contexte des évolutions climatiques, la fréquence et l'intensité des phénomènes naturels extrêmes pourraient croître et amplifier les conséquences d'accidents industriels. L'enchaînement des risques naturels, industriels et leurs conséquences en cascade sur les territoires bousculent les dispositifs de gestion de crise. Alors que l'État a lancé en 2022 le Programme et Équipement de Recherche Prioritaire (PEPR) Risques, il a semblé crucial que les besoins des territoires soient mieux identifiés et connus des chercheurs. La table-ronde organisée dans le cadre des Rendez-vous Majeurs a permis ce rapprochement entre les praticiens de terrain et les équipes de recherches mobilisées sur le programme.

# CULTURE DES RISQUES

Depuis 2022, de nombreux acteurs nationaux et locaux se mobilisent. Dans un contexte foisonnant en initiatives, AMARIS a mis son savoir-faire, son expertise et son réseau au service du développement d'actions portées par des partenaires.

AMARIS s'est associée au principal opérateur œuvrant pour développer la culture des risques, à savoir l'AFPCNT. Nos deux associations ont noué des partenariats à dimension variable, en fonction des projets :

- Une convention de partenariat pour les Rendez-vous Majeurs.
- Une participation au comité de pilotage pour la production d'un cahier de jeux sur les risques industriels à destination des scolaires. Ce document a été produit par le CYPRES et l'AFPCNT.
- Un partenariat de communication pour le Résilience Tour porté par l'Irma et l'AFPCNT.
- Une assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de l'AFPCNT pour un appel à actions innovantes de développement de la culture du risque industriel à destination du grand public et du jeune public.

En matière de culture du risque, notre réseau nous alerte sur les difficultés à développer des outils de sensibilisation ciblés sur les risques industriels, mettant en avant trois raisons :

1. La complexité du sujet : dans de nombreux cas, les risques accidentels et les bons comportements en cas d'accident sont souvent hors des préoccupations. Les questions sur les nuisances et pollutions sont souvent plus prégnantes.
2. L'absence de dynamique collective pour initier, partager et diffuser des savoir-faire, des expériences et des actions réussies.
3. « *Ce qui nous manque, ce sont les idées !* ». Le peu de références à l'échelle nationale et en corollaire, la difficulté pour les acteurs concernés à se projeter dans des actions concrètes. En l'absence de référence, il est difficile de susciter les initiatives appropriables par les collectivités concernées.



## LA PRISE EN COMPTE DE TOUS LES POINTS DE VUE

Plutôt que de focaliser l'attention sur la question des outils à créer ou sur l'application des obligations réglementaires imposées à des maires toujours plus sollicités, une table-ronde s'est concentré sur les conditions à réunir pour dialoguer. Nous constatons en effet depuis quelques années que le dialogue entre les acteurs se délite et pourtant c'est un préalable pour développer la culture du risque sur un territoire. L'unique atelier organisé lors des Rendez-vous Majeurs était centré plus particulièrement sur la prise en compte du point de vue des riverains. Comment le faire émerger quand il n'existe pas ? Comment l'écouter quand il dérange ?

# LEXIQUE

- AFPCNT : Association Française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques
- AMF : Association des maires de France
- CNPC : Conseil national de la protection civile
- CSPRT : Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques
- DGPR : Direction générale de la prévention des risques
- ENTPE : École nationale des travaux publics de l'État
- ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement
- ICSI : Institut pour une culture de la sécurité Industrielle
- IECP : Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions
- INERIS : Institut national de l'environnement industriel et des risques
- IRMa : Institut des Risques Majeurs
- ORMES : Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine
- PFAS : substances per - et polyfluoroalkylées
- PPI : Plan particulier d'intervention
- PPRT : Plan de prévention des risques technologiques
- SPPPI : Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles
- UFIPEM : Union française des industries pétrolières, énergies et mobilités